

**Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS)
accorde la gratuité des transports urbains soissonnais et des Transports à
la Demande pour les soignants.**

Les soignants des Hauts-de-France pourront emprunter gratuitement les Transports Urbains Soissonnais et les Transports à la demande dans le Ressort Territorial du SITUS à partir du lundi 9 novembre 2020.

Pour accompagner les soignants dans la lutte contre la Covid-19, le SITUS veut apporter sa contribution en leur facilitant à moindre coût leurs déplacements quotidiens.

Pendant toute la durée de la crise sanitaire cette gratuité des transports est accordée : aux personnels des établissements de santé, aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux, aux personnels des établissements pour personnes handicapées, des services d'aide à domicile, des services infirmiers d'aide à domicile, des lits d'accueil médicalisés et des lits halte soins santé mais aussi aux professionnels de santé libéraux (médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes), ainsi que les personnels de crèches chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants.

Pour bénéficier de cette gratuité sur les réseaux TUS et TàD, les soignants ont simplement besoin de présenter un document justifiant leur fonction (badge professionnel, attestation employeur...).

Les usagers ayant déjà acheté un abonnement sur les réseaux TUS et TAD se verront attribuer un avoir sur leur prochain abonnement en effectuant une demande à la boutique bus par mail (boutiquebus@mobilinfos.org).